

### **L'été, c'est plein d'artifice mais attention !**

La période estivale est propice aux réjouissances et aux fêtes. On profite de la belle température pour organiser toutes sortes d'événements à l'extérieur tout au long des journées... et des soirées que l'on termine parfois par un feu d'artifice. Eh bien sachez, malheureusement que les feux d'artifices sont interdits sur tout le territoire de la municipalité en vertu de l'article 6 du règlement 2007-464 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec. Ce n'est pas vraiment une nouvelle disposition puisque l'on retrouvait cette interdiction dans le règlement 341 qui avait été adopté en 1998. Le conseil municipal peut autoriser exceptionnellement la tenue d'un feu d'artifice, mais ce dernier ne sera pas enclin à donner cette autorisation dans tout le secteur du bassin versant du Lac aux Sables.

Sachez donc que la Sûreté du Québec est mandaté pour émettre des constats d'infraction aux personnes qui font usages de feux d'artifices qu'il s'agisse d'un événement pour le bénéfice d'une foule ou de votre seule famille.

### **Les produits bio!**

Une des causes de la prolifération des cyanobactéries est un apport important de phosphore dans l'eau. Un des moyens de réduire cet apport de phosphore est bien sur d'avoir une installation septique conforme, mais aussi d'utiliser des produits sans phosphate. Ainsi, moins il y en a qui entre dans notre système d'épuration, encore moins il en sortira.

Les savons pour la lessive des vêtements sont déjà réglementés pour la quantité de phosphate qui peut être utilisé dans la composition, mais il n'en est pas de même pour les produits pour laver la vaisselle, les shampoings, les savons pour le corps ainsi que les autres produits d'entretien ménager.

Les commerces de la municipalité dont entre autres, le centre de rénovation Unimat, le marché Tradition et l'épicerie Darveau, vous offrent de plus en plus de ces produits. La gamme est également de plus en plus étendue. On retrouve maintenant des produits pour le corps en plus des produits d'entretien.

### **Ce qu'il faut savoir sur les cyanobactéries !**

Voici des éléments à connaître sur les cyanobactéries communément appelées « algues bleues ».

- Les fleurs d'eau de cyanobactéries ont toujours existées. C'est leur prolifération anormale qui pose problème.

- Ce n'est pas le manque d'oxygène qui favorise les cyanobactéries car elles vivent à la surface de l'eau, là où il y a de l'oxygène. Le coupable, c'est le phosphore.
- L'efficacité de mélanger les diverses colonnes d'eau à l'aide d'un appareil pour enrayer les cyanobactéries dans un lac n'a pas été prouvée. Cette pratique peut même comporter des risques selon le GRIL (groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique).
- La toxine produite par certaines des 3500 espèces de cyanobactéries n'est pas du cyanure. Le nom de cyanobactérie vient de sa couleur bleu-vert (la racine "cyano" en grec).
- Dans les lacs peu profonds, l'action des bateaux à moteur peut aggraver les problèmes de cyanobactéries en brassant le fond où s'est déposé l'excédant de phosphore.
- Il faut éviter l'utilisation de détergents phosphatés pour lutter contre les cyanobactéries.
- L'engrais (même "vert", "bio" ou écolo") favorise les cyanobactéries.
- Les villégiateurs ne devraient pas mettre d'asphalte à proximité des lacs, question de diminuer le ruissellement, donc l'apport en phosphore.
- Il faut s'assurer que les installations septiques soient conformes à proximité d'un lac.

Bonne fin de saison!

Katy, votre inspectrice en bâtiment et en environnement